



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 70141

Numéro SIREN : 418 997 268

Nom ou dénomination : A3P THERMOFORMAGE

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2017 sous le numéro de dépôt A2017/000915

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



686839

Dénomination : A3P THERMOFORMAGE
Adresse : za de l Etang 26780 Chateauneuf-du-rhone -FRANCE-

n° de gestion : 1998B70141
n° d'identification : 418 997 268

n° de dépôt : A2017/000915
Date du dépôt : 01/02/2017

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
18/01/2017



686839

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



**SARL A3P THERMOFORMAGE
au capital de 419 251 Euros
Siège social : ZA de l'Etang
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE**

RCS 418 997 268

Ce rapport contient 3 pages

 **EXPERTS - COMPTABLES**
 **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Thierry BARRANDON
Bernard CHARPENAY
Patrick MAGNAN
Bruno MALÉFANT
Mickaël ROURE

Département AUDIT de SODEC CONSEIL
192, chemin du Fourniller B.P. 90 - 84503 BOLLÈNE Cedex
Téléphone 04 90 30 97 51 - Télécopie 04 90 30 42 47
Site : www.sodec-conseil.fr - Courriel : cabinet@sodec-conseil.fr

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables (région de Marseille)
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes à la Cour d'Appel de Nîmes
Société Anonyme au Capital de 600 000 € - RCS Avignon 389 893 843 - N° Siret n° 389 893 843 00018 - NAF 6920Z

A3P THERMOFORMAGE
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée
en Société par actions Simplifiée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Madame et Messieurs les associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Analyse de la situation de votre société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle a été analysée, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nos diligences ont également consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



A3P THERMOFORMAGE
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée
en Société par actions Simplifiée

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Bollène
Le 18 janvier 2017

SODEC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Kamal BOUCHABKA
Commissaire aux Comptes

Patrick MAGNAN
Commissaire aux Comptes